

- Pour les garçons : Seules les coupes « short de bain », sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse, et « slip de bain » sont autorisées.



- Pour les filles : Seule la coupe « maillot de bain » est autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse

